

[illegible]

ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
2012	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2013 ¹ PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4	Acquisition et Aménagement d'un bien à Anthée en vue de la création d'un mini-site d'économie sociale et de logements tremplins et polyvalents en milieu rural. Phase II	700.674,37 €	05.06.2018

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?	Oui	Non
Si le patrimoine est loué² à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.		
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)		
Recettes et charges		
	Type : location logements tremplins	Montant annuel 17.534,65 €

¹ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

² Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type : Entretien bâtiment	Montant annuel	14.272,26 €
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Bénéfices ³ = recettes moins charges		Montant annuel	3.262,39 €
Réaffectation des bénéfices			

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ⁴	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	

³ En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

⁴ A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
2013	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2013 ⁵ PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4	Acquisition et aménagement de l'ancienne poste d'Anthée en maison rurale polyvalente à destination des enfants et des associations	451.528,16 €	09.10.2018

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?	Oui	Non	
Si le patrimoine est loué⁶ à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	

⁵ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

⁶ Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Bénéfices ⁷ = recettes moins charges		Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices			

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ⁸	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Maison d'accueil pour la petite enfance gérée par deux gardiennes agréées par l'ONE. Création d'un local avec vitrine du terroir pour la confrérie Li Crochon. Occupation de la salle par des associations. La confrérie gère le calendrier des occupations.
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	Création de 2 emplois

⁷ En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

⁸ A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
2014	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2013 ⁹ PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4	Aménagement d'un chemin sécurisé entre Gérin et l'école d'Onhay (avec prolongation vers les installations du club sportif d'Onhay)	139.380,35 €	03.09.2020

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?	Oui	Non	
Si le patrimoine est loué¹⁰ à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	

⁹ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

¹⁰ Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

	Type	Montant annuel	
Bénéfices ¹¹ = recettes moins charges		Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices			

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ¹²	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	

¹¹ En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

¹² A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR ¹³	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur ¹⁴	
2023	2023	25/09/2025	25/09/2025	
Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l'année écoulée ¹⁵	11-03-2025	Nombre de présents	10 (+ 4 invités)	
	04-11-2025		15 (+2 invités)	
Réflexion sur l'opération de développement rural				
	Pour rappel, le PCDR d'Onhaye (qui fait l'objet de ce présent rapport) n'est plus valide depuis 2019 et la Commune s'est lancée en 2020 dans l'élaboration d'un nouveau PCDR. Ce second PCDR a été approuvé le 15 mai 2025 par le Gouvernement wallon pour une période de 10 ans. La CLDR s'est réunie à deux reprises en 2025, une première fois pour faire le point sur les projets en cours du PCDR 2009-2019, une seconde après recomposition pour confirmer notamment la première demande de convention du PCDR « 2025-2035 ». Une réunion de demande de convention s'est tenue le 18 décembre 2025.			
Propositions de projets à entreprendre				
Numéro fiche-projet	M-1.04			
Intitulé du projet	Construction d'une Maison Rurale Polyvalente et Sportive à Onhaye			
Priorité du projet	Lot 1			
Calendrier d'exécution	2026/2027 : étude du projet			

¹³ Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

¹⁴ Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

¹⁵ Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.

ADMINISTRATION COMMUNALE

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Nous, soussignons, Christophe BASTIN, Bourgmestre et Luc GREGOIRE, Directeur Général, agissant au nom de la Commune de Onhaye.

Déclarons sur l'Honneur que le montant de 3.262,39 € provenant des bénéfices résultant de projets subventionnés dans le cadre du développement rural « acquisition et aménagement d'un bien à Anthée en vue de la création d'un mini-site d'économie sociale et de logements tremplins et polyvalents en milieu rural », à la réalisation d'un autre projet inscrit au Programme Communal de Développement Rural (PCDR).

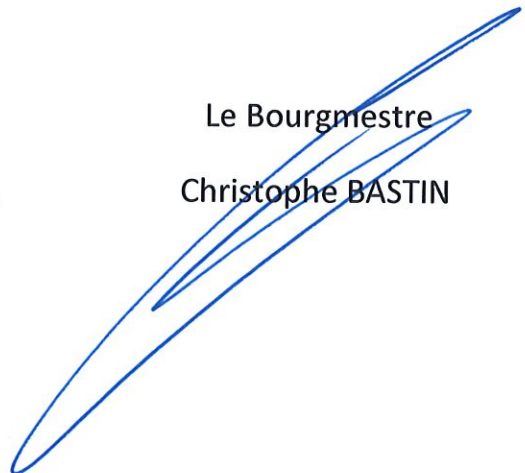
Pour le Collège communal,

Le Directeur Général,


Luc GREGOIRE



Le Bourgmestre


Christophe BASTIN

Compte-rendu de la Commission Locale de Développement Rural du 11 mars 2025
Espace Péchène, Miavoye

8^{ème} séance.

Présents : voir liste **en annexe 1**

1. Accueil

L'ordre du jour de la réunion est projeté :

1. Accueil
2. Approbation du compte rendu de la dernière réunion (15/04/2024)
3. Passage au Pôle Aménagement du Territoire du PCDR le 18/10/2024
4. Projet Voies lentes et vertes (1^{er} PCDR), état d'avancement
5. Projet Maison de Village de Falaën (1^{er} PCDR), état d'avancement
6. Recomposition de CLDR suite aux élections communales, explications
7. Présentation de la « Soirée Citoyenne » du 27 mai 2025
8. Appel à projets BiodiverCité 2025
9. Divers.

2. Approbation du compte rendu de la dernière réunion (15/04/24)

Le compte-rendu de la réunion du 15/04/2024 est approuvé, sans remarques.

3. Passage au Pôle Aménagement du Territoire du PCDR le 18/10/2024

Michaël Latour présente les étapes administratives franchies par le PCDR depuis la dernière réunion de la CLDR, à savoir :

- 15 avril 2024 : approbation du PCDR par la CLDR
- 27 mai 2024 : dépôt de la version finale par l'auteur de PCDR
- 30 mai 2024 : sollicitation de l'avis de conformité auprès du SPW-DGO3
- 20 juin 2024 : réception de l'avis de conformité
- 11 juillet 2024 : approbation du PCDR par le Conseil Communal
- Fin juillet 2024 : fixation de la date de passage en PAT
- 18 octobre 2024 : passage en PAT.

Cet agenda montre la proactivité de la Commune.

Le point positif est que l'avis du PAT est favorable. Celle-ci relève dans son avis un diagnostic complet et un processus participatif de bonne qualité ... Elle déplore des objectifs un peu trop généraux et s'interroge sur le budget élevé de la 1^{ère} demande de convention DR que la Commune compte solliciter et demande qu'il soit réévalué et revu à la baisse.

Un point plus négatif est le fait que la Commune est toujours en attente (comme 17 autres communes !) de l'approbation de son PCDR par Gouvernement wallon et des directives ministérielles en matière de Développement rural (DR). Tant que cette approbation n'a pas eu lieu, la Commune ne peut pas solliciter sa 1^{ère} demande de convention DR.

Depuis les élections régionales, la nouvelle Ministre en charge du DR est Madame Anne-Catherine Dalcq. M. Bastin l'a approchée pour lui faire part de son questionnement en la matière. La Ministre lui a répondu avoir dépensé jusqu'ici beaucoup d'énergie pour sa compétence en matière d'Agriculture. Concernant le Développement rural, elle annonce des nouvelles en mars ou avril. Elle a dit qu'elle signerait les PCDR et d'autres choses en matière de ruralité mais qu'elle doit d'abord examiner ces dossiers et voir s'il y a bien les moyens financiers. En attendant, tout est « gelé ». On sait déjà que le budget global annuel du DR est passé de 14 à 9,9 millions d'€.

Monsieur Bastin ajoute que le Ministre Desquesnes a annoncé qu'il ferait des appels à projets pour les communes rurales, afin de compenser un peu ...

Un participant demande s'il y a un risque qu'elle enlève certains choses du dossier d'Onhaye.

Michaël Latour explique le système actuel qui consiste à solliciter successivement 2 conventions DR pour un même projet : une 1^{ère} convention appelée convention-faisabilité, qui accorde un montant de 20.000 € pour une phase étude et une 2^{ème} convention appelée convention-réalisation qui accorde un montant (nettement plus élevé) pour les travaux.

La CLDR sera tenue au courant dès l'approbation du PCDR par le Gouvernement wallon et l'information sera relayée sur le site web consacré au PCDR.

4. Projet Voies lentes et vertes (1^{er} PCDR), état d'avancement

Michaël Latour présente l'état d'avancement de ce projet, à savoir :

- 23 février 2024 : approbation du subside « DAFOR »
- 30 mai 2024 : attribution du marché
- 1^{er} novembre 2024 : promesse ferme du « Développement Rural »
- 14 avril 2025 : début des travaux.

Au niveau du financement :

Part DR : 895 392€

Part DAFOR : 163 132€

Montant total des travaux : 1 562 212€.

Un participant s'étonne de la présence de bi-bande sur une partie du tronçon 5A (chez Lilie). Cette information vient d'une première rencontre de l'entrepreneur avec les agriculteurs pour les dates de chantiers. Ce bi-bande ne serait pas nécessaire selon certains membres.

Les membres du collège présents s'interrogent effectivement sur l'utilité et la réalité d'un bi-bande à cet endroit.

- ⇒ La Commune va vérifier et le Collège va en discuter ce jeudi. Il faudra l'accord de tout le monde si on veut changer les choses à ce stade et il se peut que l'entrepreneur demande un dédommagement.

5. Projet Maison de Village de Falaën (1^{er} PCDR), état d'avancement

Myriam Bachy présente l'état d'avancement de ce projet, à savoir :

- 13 mai 2024 : attribution du marché
- 31 juillet 2024 : promesse ferme du « Développement Rural »
- 28 octobre 2024 : début des travaux.

Au niveau du financement :

Part DR : 656 998 €

Montant total des travaux : 1 171 904€.

Le chantier est donc en cours, comme en témoignent plusieurs photos projetées.



6. Recomposition de la CLDR suites aux élections communales, explications

Myriam Bachy explique que suite aux élections communales d'octobre dernier, la composition de la CLDR doit être remaniée (notamment le ¼ communal composé d'élus).

Concernant la composante citoyenne : chaque membre sera interrogé par le Président pour voir sa volonté de poursuivre ou pas. Par ailleurs, un appel à candidature va être lancé, notamment lors de la « Soirée Citoyenne » du 27 mai (voir point suivant), ceci afin d'étoffer la CLDR au niveau de sa représentation citoyenne.

Michaël Latour précise que la Commune n'a pas voulu modifier sa CLDR pendant le processus d'élaboration du PCDR mais que maintenant c'est le bon moment, vu que le PCDR est élaboré et vu que les élections communales nécessitent d'actualiser le ¼ communal.

7. Présentation de la « Soirée Citoyenne » du 27 mai 2025

Michaël Latour explique que l'administration communale et la Fondation Rurale de Wallonie organiseront une grande soirée citoyenne le mardi 27 mai à 19h30 à la Salle Su l'Wez de Gérin.

Cette réunion sera l'occasion de présenter aux walhérois les différentes commissions/démarches communales dans lesquelles les citoyens peuvent s'impliquer (CLDR, CCATM, POLLEC et CCCA) et leurs actions concrètes.

Les personnes intéressées et souhaitant s'engager dans l'une ou l'autre commission pourront poser leur candidature (date butoir : 15.06.2025) pour intégrer ces structures et aider la commune et ses élus à répondre au mieux aux préoccupations des habitants.

L'information fait l'objet d'un encart dans le bulletin communal de mars (qui vient d'être distribué), une annonce sera publiée sur le site web communal et par d'autres biais. Il est demandé aussi de faire fonctionner le « bouche à oreille ».

Michaël Latour signale que la FRW aura besoin d'un membre de la CLDR pour accompagner la table des candidatures et d'un membre pour aider au bar pour le service 'drink'.

⇒ Monsieur Bastin demande à pouvoir vérifier les adresses mails relatifs aux envois à ce sujet, afin de s'assurer qu'il n'y a pas des personnes décédées ...

8. Appel à projets BiodiverCité 2025

Michaël Latour signale qu'à ce jour les communes n'ont reçu aucune nouvelle d'une édition BiodiverCité 2025. Là aussi elles sont en attente des directives/décisions de la Ministre Dalcq. La BiodiverCité semble encore plus touchée par les restrictions budgétaires que le Développement rural. Il faut craindre qu'il n'y ait pas d'appel à projet cette année.

Cela ne remet pas en cause la réalisation des actions prévues dans le cadre de l'appel 2024.

9. Divers

Myriam Bachy informe la CLDR de la sortie d'une nouvelle publication FRW. Elle est présentée ci-dessous, ainsi que les moyens pour se la procurer. Un exemplaire de cette publication circule dans l'assemblée. Un participant propose à la FRW d'en apporter quelques exemplaires lors de la soirée citoyenne du 27 mai.



LE PATRIMOINE CIVIL PUBLIC
EN MILIEU RURAL
DES LIEUX D'UTILITÉ PUBLIQUE À FAIRE REVIVRE

**LE PATRIMOINE CIVIL PUBLIC EN MILIEU RURAL.
Des lieux d'utilité publique à faire revivre.**

Une nouvelle publication de la Fondation Rurale de Wallonie.

Vous voulez connaître l'origine des maisons communales, écoles, gares, maisons du peuple, gendarmeries, palais de justice et justices de paix qui jalonnent vos villages et petits bourgs ? La question de leur avenir vous intéresse ?

Précédées de quelques données historiques, **20 recommandations** vous sont proposées. Elles démontrent qu'il est possible de revitaliser vos villages et renforcer l'attractivité des territoires ruraux grâce à la réaffectation de ces bâtiments.

N'hésitez pas à en feuilleter quelques pages via notre site territoires.frw.be et commandez-là en nous envoyant un mail à l'adresse gestion@frw.be.

La publication est gratuite, seuls les frais de port vous seront demandés.

Myriam Bachy rappelle aux participants l'invitation faite par la Commune à la CLDR d'assister à la visite de l'unité de biométhanisation de Gesves.

Les inscriptions doivent se faire avant le 13 mars auprès de Madame Maria Zemmouri (coordinatrice POLLEC) au 082 39 50 01 ou sur pollec@onhaye.be.



**Participez à la visite de l'unité
de biométhanisation de Gesves**

Dans un contexte de transition énergétique et de gestion durable des déchets, la commune d'Onhaye a le plaisir de vous inviter à une visite guidée de la plateforme de biométhanisation de Gesves. Cette visite est une occasion unique de découvrir cette technique de valorisation des déchets organiques, rencontrer des experts et bénéficier de retours d'expérience concrets.



Le site consacré au PCDR d'Onhaye est mis à jour régulièrement :
<https://www.onhayedevveloppementrural.info/>

Monsieur Bastin, Député-Bourgmestre d'Onhaye, Président de la CLDR, remercie vivement les participants.

*Toute remarque relative à ce compte-rendu est à communiquer dans les 8 jours à la FRW
(adresse mail ci-dessous)*

Pour le secrétariat,

Myriam Bachy
Michaël Latour
Fondation Rurale de Wallonie



071/660.190.
m.latour@frw.be

Annexe 1 : liste des présences

***Commission Locale de Développement Rural du 11.03.2025
Espace Péchène, Miavoye***

Liste des participants :

	Nom	Prénom	Présent / Absent / Excusé	Adresse e-mail
1	Berghmans	Pauline	Absente	paulineberghmans@yahoo.fr
2	Berthe	Lucie	Absente	lucie.berthe91@gmail.com
3	Bourguignon	Geoffrey	Absent	geoffreybourguignon@hotmail.com
4	Crépin	Philippe	Absent	pcrepin@awegroupe.be
5	de Beaufort	Henri	Présent	henri.debeaufort@skynet.be
6	Delhalle	Vincent	Absent	VNAE.delhalle@gmail.com
7	Dessambre	Bruno	Présent	bruno.dessambre@gmail.com
8	Dumont	Vanessa	Excusée	van_dumont@yahoo.fr
9	Elleboudt	Jean	Absent	elleboudtjean@gmail.com
10	Frerotte	Colette	Absente	colette.frerotte@yahoo.fr

11	Hauchecorne	Koen	Absent	koen.hauchecorne@proximus.be
12	Laloux	Léon	Présent	leon.laloux@skynet.be
13	Leonard	Julie	Excusée	leonaju@skynet.be
14	Magnabosco	Pierre	Présent	gelai.magnabosco@gmail.com
15	Mathieu	Guy	Excusé	guy.mathieu@skynet.be
16	Papart	Frédéric	Présent	fredericpapart@skynet.be
17	Posty	Jean-Charles	Absent	jeancharlesposty1879london@gmail.com
18	Ridelle	Jacques	Présent	jacques.ridelle@gmail.com
19	Rosier	Antoine	Présent	antoine.rosier@hotmail.com
20	Scohy	Pierre	Présent	pscohy@hotmail.com
21	Vieuxtemps	Didier	Absent	vieuxtemps.didier@gmail.com
22	Willain	Michel	Absent	michel.willain@hotmail.com
23	BASTIN	Christophe	Présent	bourgmestre@onhay.be
24	SCOHY	Isabelle	Absente	scohy.isa@gmail.com
25	GERARD	Arnaud	Présent	gerardarnaud1975@gmail.com
26	de GIEY	Werner	Absent	degieywerner@gmail.com
27	BOUCHAT	Dimitri	Excusé	architecte.bouchat@skynet.be
28	BARREAU	Julien	Absent	Julien.barreau2@gmail.com

Pour la Fondation Rurale de Wallonie : Myriam BACHY & Michaël LATOUR

Pour le Collège communal : Nathalie LEKEUX et Juliette BESOHE

Compte-rendu de la Commission Locale de Développement Rural du 04 novembre 2025
Espace Péchène, Miavoye

9^{ème} séance.

Présents : voir liste **en annexe 1**

Principaux acronymes :

AD	Agent de Développement
CLDR	Commission Locale de Développement Rural
DR	Développement Rural
FRW	Fondation Rurale de Wallonie
FWB	Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française)
GT	Groupe de Travail
GW	Gouvernement wallon
INFRASPORTS	Administration de la Région wallonne compétente en matière d'Infrastructures sportives
ODR	Opération de Développement Rural
PAT	Pôle Aménagement du Territoire
PCDR	Programme Communal de Développement Rural
ROI	Règlement d'Ordre Intérieur
SPW-DGO3	Administration de la Région wallonne compétente en matière de DR

Accueil

M. Bastin, Président de la CLDR, introduit la séance. Il accueille les nouveaux membres au sein de la CLDR et précise qu'il s'agit d'un renouvellement de la composition de la CLDR dans le cadre du 2^{ème} PCDR de la Commune. Sans ces subventions (émanant du 1^{er} PCDR : 2009-2019), la Commune n'aurait pas pu mener une série de gros projets comme le complexe de Miavoye où l'on se réunit ce soir. Même si le temps des « vaches grasses » est terminé, il reste quand même des possibilités d'obtenir des subventions dans ce cadre.

L'ordre du jour de la réunion est projeté :

1. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion (11/03/2025)
2. Approbation du PCDR par le Gouvernement wallon le 15 mai 2025, informations
3. Mise en place de la « nouvelle » CLDR et présentation de ses membres
4. Rappel de la procédure d'une Opération de Développement Rural (ODR) et questions relatives au Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) de la CLDR
5. Construction d'une Maison Rurale à Onhaye, 1^{ère} demande de convention en Développement Rural
6. Projet Voies lentes et vertes (1^{er} PCDR), état d'avancement
7. Projet Maison de Village de Falaën (1^{er} PCDR), état d'avancement
8. Divers.

1. **Approbation du compte-rendu de la dernière réunion (11/03/25)**

Le compte-rendu de la réunion du 11/03/2025 est approuvé, sans remarques.

2. **Approbation du PCDR par le Gouvernement wallon le 15 mai 2025, informations**

Michaël Latour présente les étapes administratives franchies par le PCDR depuis son approbation par la CLDR, à savoir :

- 15 avril 2024, **approbation du PCDR par la CLDR**
- 27 mai 2024, dépôt de la version finale par l'auteur de PCDR
- 30 mai 2024, sollicitation de l'avis de conformité auprès du SPW-DGO3
- 20 juin 2024, réception de l'avis de conformité
- 11 juillet 2024, **approbation du PCDR par le Conseil Communal**
- Fin juillet 2024, fixation de la date de passage en PAT
- 18 octobre 2024, passage en PAT.
- 15 mai 2025, **approbation du PCDR par le Gouvernement Wallon**
- 27 mai 2025, soirée citoyenne et appel à candidatures pour la CLDR
- 07 juillet 2025, notification de l'approbation du PCDR par le GW
- 25 septembre 2025, approbation -par le Conseil communal- de la nouvelle composition de la CLDR.

L'avis rendu par le PAT est favorable. Dans cet avis, la PAT relève un diagnostic complet et un processus participatif de bonne qualité ... Elle s'interroge cependant sur le budget élevé de la 1^{ère} demande de convention DR que la Commune compte solliciter et demande qu'il soit réévalué et revu à la baisse.

La Commune a donc enfin reçu (comme 16 autres communes qui étaient dans l'attente) l'approbation de son PCDR par Gouvernement wallon. Celle-ci fait l'objet d'un arrêté daté du 15 mai 2025.

NB : C'est à cette date que débute le délai de validité de 10 ans du second PCDR. Dans le courrier à ce sujet transmis par l'Administration du SPW en charge du DR, une réforme (souhait de la Ministre en charge du DR, Madame Anne-Catherine Dalcq) de la politique du DR est bien annoncée :

Je tenais également à vous informer qu'une réforme du cadre de la politique du développement rural est en cours d'étude et de réflexion. Celle-ci a pour objectif de simplifier et optimiser les moyens dédiés, tant humain que financier, au bénéfice du développement des territoires ruraux wallons et de ses citoyens.

Votre PCDR est approuvé selon les règles en vigueur actuellement. Cependant, il est probable qu'une phase de transition qui concernera l'ensemble des communes disposant d'un PCDR valide soit mise en œuvre. Le cas échéant, je ne manquerai pas de vous en tenir informé dans les meilleurs délais.

En vous souhaitant plein succès pour votre opération, je reste à votre disposition et vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de mes sentiments distingués.

La Directrice a. i.,



Florence TRUM

3. Mise en place de la « nouvelle » CLDR et présentation de ses membres

Myriam Bachy explique que suite aux dernières élections communales, la composition de la CLDR a dû être remaniée (notamment le ¼ communal composé d'élus).

Concernant la composante citoyenne (pour rappel : chaque membre a été interrogé par le Président pour voir sa volonté de poursuivre ou pas), un appel à candidature a été lancé, notamment lors de la « Soirée Citoyenne » du 27 mai 2025, ceci afin d' étoffer la CLDR au niveau de sa représentation.

La Commune n'a pas voulu modifier sa CLDR pendant le processus d'élaboration du PCDR. Maintenant c'est le bon moment, vu que le PCDR est élaboré. Cette « nouvelle » CLDR aura plus un rôle de suivi des projets et des actions.

Cette nouvelle composition a été approuvée par le Conseil communal en date du 25/09/2025. La voici :

Nom	Prénom	Village
Sohy	Isabelle	Anthée
Besohe	Dimitri	Onhay
Fallay	Marie	Onhay
Swinnen	Caroline	Falaën
De Jamblinne	Stany	Onhay
Crépin	Philippe	Anthée
de Beaufort	Henri	Weillen
Delhalle	Vincent	Anthée
Dessambre	Bruno	Gérin
Dumont	Vanessa	Miavoy (Anthée)
Elleboudt	Jean	Weillen
Laloux	Léon	Gérin
Magnabosco	Pierre	Serville
Mathieu	Guy	Onhay
Neumann	Michaël	Sommerie
Papart	Frédéric	Sommerie
Ridelle	Jacques	Weillen
Rosier	Antoine	Sommerie
Vieuxtemps	Didier	Onhay
Willain	Michel	Fter (Serville)
BASTIN	Christophe	Gérin
CAO	Vincent	Onhay
GERARD	Arnaud	Gérin
de GIEY	Werner	Weillen
SOHY	Pierre	Anthée
BARREAU	Julien	Gérin

Remarques :

- Mme Caroline SWINNEN est déjà démissionnaire, car elle est devenue depuis lors conseillère communale (et le ¼ politique ne peut être dépassé)
- Mme Julie LEONARD a posé sa candidature. Elle ne fait plus partie du Conseil communal et souhaite intégrer la CLDR pour y représenter le Syndicat d'Initiative.
- Le nom de BEAUFFORT s'orthographe avec 2 F.
- Mr Léon LALOUX a changé d'adresse postale et est dorénavant domicilié au 41 rue du Tilleul à Gérin.
- Il y aurait lieu de vérifier la candidature de Mr Jean ELLEBOUDT (il a dit à un membre qu'il ne faisait plus partie de la CLDR !)

⇒ **Le point sur la composition de la CLDR sera effectué chaque année, en début d'année, dans le cadre du rapport annuel que la Commune doit rentrer auprès de la Région wallonne pour le 31 mars.**

Les 2 agents de développement (Myriam Bachy et Michaël Latour) de la FRW, organisme qui accompagne la Commune dans le cadre de son ODR, se présentent. Leur rôle consiste non seulement à assurer l'animation et le secrétariat des réunions, mais aussi à conseiller la Commune dans le suivi des projets.

Myriam Bachy propose ensuite un tour de table afin qu'anciens et nouveaux membres puissent faire connaissance. Chacun est invité à se présenter en répondant aux questions suivantes :

- *Nom, prénom ?*
- *Village, hameau ?*
- *Mandat politique ?*
- *Membre CCATm ?*
- *Ancien ou nouveau membre CLDR ?*
- *Je suis venu parce que...*

Le rôle des membres et le ROI de la CLDR sont repris au point suivant.

4. Rappel de la procédure d'une ODR et questions relatives au Règlement d'Ordre Intérieur de la CLDR

A destination principalement des nouveaux membres, Michaël Latour présente les 6 parties d'un PCDR, à savoir :

- 1. Une étude de la commune (description de ses caractéristiques socio-économiques)*
- 2. Les résultats de la participation citoyenne*
- 3. Une analyse croisée*
- 4. La stratégie à mettre en place (objectifs à atteindre)*
- 5. Les projets ou actions à réaliser pour atteindre les objectifs*
- 6. La programmation des actions dans le temps et les moyens financiers recherchés.*

Il présente ensuite le rôle de la CLDR, qui diffère un peu suivant si on est :

1) En période d'élaboration du PCDR :

- *Assurer un rôle d'information entre la population et le Conseil communal*
- *Approuver le diagnostic de l'auteur de programme*
- *Approuver la stratégie formulée par l'auteur de programme suite aux Groupes de Travail*
- *Choisir et approuver les projets suite aux Groupes de Travail*
- *Approuver le PCDR après transcription des projets en « fiches-projets »*
- *Contribution et suivi du PCDR (notamment dans l'adéquation entre diagnostic, stratégie et projets)*

2) En période de suivi (après approbation par le Conseil Communal et le GW) :

- *Suivi de l'avancement de la stratégie et des projets sélectionnés.*

Il poursuit en expliquant que les projets sont répartis par lots.

Les projets du lot 1 (projets à initier prioritairement) sont :

- *Aménagement (et embellissement) de petits espaces de convivialité dans différents villages*
- *Aménagements sécuritaires et identitaires des entrées de village*
- *Aménagement de la place d'Ostemerée*
- *Construction d'une Maison rurale à Onhaye*
- *Création d'un Atelier rural*
- *Mise en place d'outils urbanistiques dont prioritairement un schéma de développement communal (SDC).*

Pour en savoir plus sur ces 6 projets, mais aussi sur les projets des lots 2 et 3, les membres sont invités à se rendre sur : <https://www.onhayedevveloppementrural.info/>
(Cliquer sur : partie 5 : PROJETS).

Les membres ont reçu par courriel le ROI de la CLDR. Michaël Latour explicite les articles les plus importants (6, 11, 12, 13, 18, 19 et 22) en précisant :

- *que dans la pratique, aucune différence n'est faite entre membres effectifs et membres suppléants*
- *que le ¼ communal (nombre de Conseillers communaux) ne peut être dépassé*
- *qu'une réserve (de candidatures) est faite en cours d'année*
- *que la CLDR est tenue en principe de se réunir 4x l'an (une fois qu'elle a obtenu une convention DR)*
- *que le Président convoque les membres au moins 10 jours avant la date de réunion*
- *que les décisions sont prises la plupart du temps sur base du consensus*
- *que suivant le droit à l'image, les membres qui ne souhaiteraient pas être pris en photo sont invités à le signaler.*

Il termine en signalant qu'un nouvel agent-relais communal en charge du PCDR a été désigné. Il ne s'agit plus de Mme Valérie BAUDRY mais bien de Mme Maria ZEMMOURI (Coordinatrice POLLEC - pollec@onhaye.be - 082 39 50 01).

Myriam Bachy explique l'importance de s'excuser en cas d'absence à une réunion CLDR
⇒ un mail à la FRW/Michaël Latour peut suffire. Il peut aussi être adressé à l'agent-relais (Maria Zemmouri) ou encore au Président (Christophe Bastin).

M. Bastin clôture ce point en soulignant l'importance de prendre des décisions dans l'intérêt général. La CLDR ne doit pas devenir un Conseil communal bis.

5. Construction d'une Maison Rurale, 1^{ère} demande de convention en DR

Le projet de Maison rurale à Onhaye vient d'une demande de salle de grande capacité sur la commune.

La définition de ce type d'infrastructure et la description du projet walherois sont repris ci-dessous (p.1 de la fiche) :

PCDR de Onhaye

Fiche n° M-1.04 | Priorité lot 1 | Mars 2024

Construction d'une maison rurale à Onhaye (a) Commune : Onhaye (b) Nom du village ou de l'entité : Onhaye (c) Descriptif : Construction d'une maison de village à Onhaye (avec une salle de grande capacité).	Fiche n° M-1.04 Priorité : Lot 1 Version initiale ☒ Version actualisée (/ /20) ☐
--	--

Construction d'une maison rurale à Onhaye

1. Description du projet

Le projet consiste à construire une maison rurale à Onhaye de grande capacité. Cette maison rurale sera une infrastructure communale polyvalente, destinée à accueillir des activités associatives, sociales, culturelles ou festives, initiées par des habitants et/ou des associations locales. De nombreuses activités ont déjà été listées par les citoyens :

- Projection de film
- Pièce de théâtre
- Anniversaire et mariage
- Soirée 3 x 20
- Fête scolaire
- Gym douce
- CEB
- Activités organisées par la bibliothèque
- ...

La maison rurale sera accessible à tous avec comme rôle : améliorer la cohésion sociale et développer les activités culturelles. Elle sera composée d'un sas d'entrée, d'une cuisine professionnelle de +/- 30m², d'un bar et de sa réserve, de sanitaires et d'une grande salle de +/- 350 m² pouvant accueillir plus de 300 personnes assises avec plusieurs espaces de rangement.

Cette salle peut être adaptée en salle de théâtre ou d'espace de projection via l'intégration de gradins amovibles et de l'installation d'un projecteur. Une attention particulière sera portée à l'isolation phonique et acoustique.

Le projet sera accompagné d'une extension au niveau de la buvette du football à l'étage en vue de recréer de nouveaux vestiaires et une salle de réunion. Les deux projets se veulent distincts l'un de l'autre dans leur accès et leur gestion mais leur proximité permettra une belle complémentarité (vestiaires utilisés occasionnellement comme loges pour les artistes des pièces de théâtre, etc.).

Le projet se voudra exemplaire en matière environnementale et énergétique. Il sera notamment raccordé aux citernes d'eau de pluie existantes, bien isolé et ventilé et équipé de panneaux solaires photovoltaïques, voire éventuellement de panneaux solaires thermiques. Au niveau du chauffage, même si les techniques doivent encore être précisés, une pompe à chaleur sera envisagée en priorité. Le confort thermique du bâtiment fera l'objet d'une approche particulière.

Il faudra bien veiller à ce que l'infrastructure permette une réelle POLYVALENCE (locaux, occupations).

Le PCDR étant approuvé, sur base de la fiche-projet du PCDR dédiée à la Maison rurale et des remarques du PAT, la Commune peut maintenant provoquer la réunion officielle de coordination sur cette 1^{ère} demande de convention DR.

Sur base des discussions, l'Administration du SPW compétente en matière de DR (M. Edgard Gabriel) rédigera alors la convention-faisabilité DR (20.000€) pour la phase étude.

Sur base du projet fini, une 2^{ème} convention sera rédigée ultérieurement, dénommée convention-réalisation DR.

NB : pour cette catégorie de projet, le montant du subside total en DR est de maximum 680.000 € (plafond).

Par rapport aux montants repris dans la fiche-projet, il est nécessaire de revoir ce projet à la baisse. Les discussions se feront en mettant autour de la table non seulement l'Administration du SPW compétente en matière de DR (M. Gabriel) mais aussi d'autres financeurs potentiels comme Infrasports (M. Buron ?) pour la partie vestiaires du club de foot...

La question leur sera posée également sur « comment procéder pour faire un éventuel gain au niveau de la TVA ? »

A la question posée de savoir s'il ne faudrait pas également convier la FWB pour l'équipement, il est expliqué que la Commune peut effectivement activer l'accord de coopération ente la RW et la FWB pour l'équipement des infrastructures de ce type mais que cette question peut être vue avec M. Gabriel lors de la réunion.

Il faut savoir que chaque pouvoir subsidiant arrivera avec ses propres exigences et qu'il ne faut pas à ce stade se braquer sur les plans de la fiche-projet.

L'auteur de projet qui sera désigné ultérieurement viendra lui aussi avec ses propres propositions.

Quoiqu'il en soit, l'avant-projet sera soumis à la CLDR qui pourra faire des remarques et rendre son avis.

6. Projet Voies lentes et vertes (1^{er} PCDR), état d'avancement

Michaël Latour présente l'état d'avancement de ce projet, à savoir :

- 23 février 2024 : approbation du subside « DAFOR »
- 30 mai 2024 : attribution du marché
- 1er novembre 2024 : promesse ferme du « Développement Rural »
- 14 avril 2025 : début des travaux.

⇒ Le chantier est en cours, des photos sont projetées. Il devrait se terminer, si tout va bien, au 1^{er} trimestre 2026.

Au niveau du financement :

Part DR : 895 392€ - Part DAFOR : 163 132€ - Montant total des travaux : 1 562 212€.



7. Projet Maison de Village de Falaën (1^{er} PCDR), état d'avancement

Myriam Bachy présente l'état d'avancement de ce projet, à savoir :

- 13 mai 2024 : attribution du marché
- 31 juillet 2024 : promesse ferme du « Développement Rural »
- 28 octobre 2024 : début des travaux.

⇒ Le chantier est toujours en cours, des photos sont projetées. Il devrait se terminer vers février 2026.

Au niveau du financement : Part DR : 656 998 € - Montant total des travaux : 1 171 904€.

Suite à une question posée sur le respect des budgets, M. Bastin signale que tous les projets sont hélas à la hausse. C'est le cas également pour la crèche (alors que dans ce cadre il s'agit d'une nouvelle construction).



8. Divers

Michaël Latour prend des photos de la CLDR dans sa nouvelle composition.



L'adresse du site consacré au PCDR d'Onhaye est projetée :

<https://www.onhayedevveloppementrural.info/>

Monsieur Bastin, Député-Bourgmestre d'Onhaye, Président de la CLDR, remercie vivement les participants en leur signalant qu'on reviendra vers eux une fois que la réunion de coordination avec les pouvoirs subsidiants de la future Maison rurale aura pu se dérouler.

*Toute remarque relative à ce compte-rendu est à communiquer dans les 8 jours à la FRW
(adresse mail ci-dessous)*

Pour le secrétariat,

Myriam Bachy
Michaël LATOUR Michaël



m.latour@frw.be 071/660.190
Fondation Rurale de Wallonie

Annexe 1 : liste des présences

***Commission Locale de Développement Rural du 04 novembre 2025
Espace Péchène, Miavoye***

Liste des participants :

	Nom	Prénom	Présent / Excusé / Absent	Adresse e-mail
1	Besohe	Dimitri	Présent	dimitribesohe@gmail.com
2	Crépin	Philippe	Présent	pcrepin@awegroupe.be
3	de Beaufort	Henri	Présent	henri.debeaufort@skynet.be
4	De Jamblinne	Stany	Présent	herlemdej@belgacom.net
5	Delhalle	Vincent	Absent	VNAE.delhalle@gmail.com
6	Dessambre	Bruno	Présent	bruno.dessambre@gmail.com
7	Dumont	Vanessa	Excusée	van_dumont@yahoo.fr
8	Elleboudt	Jean	Absent	elleboudtjean@gmail.com
9	Fallay	Marie	Présente	fallaymarie@outlook.com
10	Laloux	Léon	Présent	leon.laloux@skynet.be

11	Magnabosco	Pierre	Présent	gelai.magnabosco@gmail.com
12	Mathieu	Guy	Présent	guy.mathieu.albiez@outlook.be
13	Neumann	Michaël	Excusé	
14	Papart	Frédéric	Présent	fredericpapart@skynet.be
15	Ridelle	Jacques	Absent	jacques.ridelle@gmail.com
16	Rosier	Antoine	Absent	antoine.rosier@hotmail.com
17	Sohy	Isabelle	Absente	sohy.isa@gmail.com
18	Swinnen	Caroline	Démissionnaire	
19	Vieuxtemps	Didier	Absent	vieuxtemps.didier@gmail.com
20	Willain	Michel	Absent	michel.willain@hotmail.com
21	BASTIN	Christophe	Présent	bourgmestre@onhay.be
22	CAO	Vincent	Présent	
23	GERARD	Arnaud	Présent	gerardarnaud1975@gmail.com
24	de GIEY	Werner	Excusé	degieywerner@gmail.com
25	SCOHY	Pierre	Présent	psohy@hotmail.com
26	BARREAU	Julien	Présent	Julien.barreau2@gmail.com

Pour la Fondation Rurale de Wallonie : Myriam BACHY & Michaël LATOUR